



LA VILLE DE NEUCHÂTEL ET L'ADSL COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias

Une charte fair-play pour le Chanet

C'est une première en ville de Neuchâtel : pour garantir les relations de bon voisinage entre clubs sportifs et riverains, une charte d'utilisation du complexe sportif du Chanet a vu le jour. Objectif : sensibiliser les clubs sportifs au respect de la qualité de vie des habitants et encourager la mobilité douce. Initiative novatrice, née d'une riche collaboration entre la Ville de Neuchâtel et l'Association Draizes sans limite (ADSL), cette charte profitera à tous, sportifs comme habitants du quartier, et s'enracinera dans la durée.

La Ville de Neuchâtel, qui met à disposition de la population de nombreuses infrastructures sportives, encourage vivement la pratique du sport et du développement personnel, en veillant à ce que ces activités se déroulent dans le respect de l'autre et le fair-play. C'est pourquoi elle a pris au sérieux les inquiétudes de l'Association Draizes sans limite (ADSL), représentant les habitants riverains de la rue des Draizes et des rues situées au nord de cette dernière. Dès 2014, l'ADSL a fait part à la Ville qu'elle craignait que les rénovations et l'agrandissement des terrains de football n'entraîne une augmentation et une perturbation du trafic sur la colline du Chanet, un quartier résidentiel où évoluent de nombreux enfants.

De fil en aiguille, au gré de contacts et d'une rencontre en 2015, un dialogue très constructif s'est établi entre la Ville et l'ADSL. Celui-ci a débouché sur plusieurs mesures liées à la mobilité ainsi qu'un document innovant : une charte d'utilisation du complexe sportif du Chanet. Autrement dit un contrat liant les sept clubs sportifs, le Service des sports et les habitants du quartier.

A pied, à vélo, par covoiturage

Les sept clubs sportifs usagers du Chanet ont tous signé ce document le 23 novembre dernier. Ils s'engagent ainsi à faire respecter la qualité de vie du voisinage et la sécurité des piétons. Concrètement, les membres des clubs sont vivement encouragés à se rendre sur le site à pied, à vélo, en transports publics ou par le covoiturage. De même, afin que les mots soient suivis d'effets à long terme, la charte prévoit une rencontre annuelle entre les clubs, des représentants du quartier et le Service des sports, pour mesurer l'évolution de la situation. Des sanctions sont également prévues pour les clubs qui manqueraient de façon répétée à leurs engagements.

« Grâce à l'action de l'ADSL qui a donné le départ à une prise de conscience, la charte est désormais à intégrer dans la vraie vie. Il s'agit à présent de partager en bonne intelligence le domaine public », a

souligné le conseiller communal Thomas Facchinetti, directeur des Sports, lors d'une rencontre le 25 janvier 2016.

« Le fait que la charte ait été signée par les clubs sportifs est un très bon signal pour la suite », a déclaré de son côté Christophe Poupon, membre du comité de l'ADSL. Il a rappelé que l'objectif de l'association était avant tout d'attirer l'attention et d'ouvrir le dialogue sur les problèmes de cohabitation et non pas de remplacer la police.

Suivi dans la durée

Dès le mois de mars 2015, la Ville a également pris un certain nombre de mesures d'allègement du trafic telles que la suppression de la circulation à double sens sur le chemin du Chanet et l'aménagement d'une signalisation. Par ailleurs, des supports à vélo ont été installés et le nombre de véhicules parkés sur le site feront l'objet d'un comptage régulier (*monitoring*). Ces mesures concrètes feront également l'objet d'une évaluation périodique.

Enfin la Direction des sports de la Ville de Neuchâtel et l'ADSL resteront en contact en établissant un dialogue annuel régulier. Pour tirer un premier bilan concret, une rencontre entre toutes les parties est prévue en juin 2016.

Neuchâtel, le 23 février 2016

Direction des sports

Association Draizes sans limite

Renseignements complémentaires:

Thomas Facchinetti, conseiller communal, Directeur des sports
Tél. 032 717 75 01, courriel : thomas.facchinetti@ne.ch

Laurence Verdon, pour l'Association Draizes sans limite
Tél. 079 638 19 37, courriel : flverdon@net2000.ch